



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : TOURS GUIDÉS - PARTICULIERS -

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les conditions d'organisation, de réservation et de réalisation des tours guidés à vélo et VTT électriques proposés par Trolib (ci-après « l'Organisateur ») à ses clients particuliers (ci-après « le Client »).

Le présent contrat est applicable pendant toute la durée de la prestation réservée.

La réservation d'une prestation implique que le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter dans leur intégralité.

2. PRIX

Les prix sont indiqués par personne et en euros, toutes taxes comprises sauf indication contraire.

Les tarifs en vigueur sont disponibles sur le site internet de Trolib et sur ses supports commerciaux.

Les prix peuvent être modifiés à tout moment. Le tarif applicable est celui indiqué au moment de la réservation et confirmé par l'Organisateur.

3. RÉSERVATION & PAIEMENT

La réservation d'une prestation peut être effectuée :

- par l'intermédiaire du site internet de Trolib ;
- par email ;
- par téléphone ;
- directement auprès de Trolib ou par l'intermédiaire d'un partenaire.

Les moyens de paiement acceptés sont ceux indiqués au moment de la réservation.

Un acompte de 30 % du montant total de la prestation peut être demandé lors de la réservation. Le solde de 70 % est payable au plus tard le jour de la prestation, selon les modalités communiquées par Trolib.

Les sorties guidées sont réalisées sous réserve de l'atteinte d'un nombre minimum de participants, lorsque cette condition est précisée lors de la réservation.

Le Client s'engage sur le nombre de participants indiqué lors de la réservation. Une diminution du nombre de participants le jour de la prestation ne donne pas droit à une réduction du montant réservé ni à un remboursement.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Client garantit que l'ensemble des participants indiqués lors de la réservation est apte à pratiquer l'activité réservée, compte tenu de son âge, de sa condition physique et de la difficulté annoncée du parcours.

Les participants doivent être en mesure de maîtriser leur vélo ou VTT et de respecter les consignes de sécurité données par l'Organisateur et l'accompagnateur.

Pour les participants mineurs, le Client ou l'adulte accompagnant doit disposer de l'autorisation nécessaire du représentant légal lorsque celle-ci est requise.

Le Client s'engage à signaler à l'Organisateur toute information pouvant avoir une incidence sur la sécurité d'un participant.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser la participation d'une personne dont l'état ou le comportement ne permettrait pas de garantir sa sécurité ou celle du groupe.

5. MATÉRIEL ET SÉCURITÉ

Le matériel nécessaire à la prestation est mis à disposition par Trolib.

Les vélos, VTT électriques et leurs accessoires sont remis en bon état de fonctionnement apparent.

Le port du casque est obligatoire pendant toute la durée de la pratique.

Avant le départ, l'Organisateur présente les principales règles de sécurité et les consignes d'utilisation du matériel.

Ces consignes peuvent être rappelées ou adaptées tout au long de la sortie en fonction du parcours et des conditions rencontrées.

Chaque participant s'engage à :

- respecter le Code de la route et la réglementation applicable ;
- respecter les consignes de l'accompagnateur ;
- adapter sa vitesse à son niveau, au terrain et aux conditions de circulation ;
- respecter les autres usagers des routes et des chemins ;
- utiliser le matériel avec soin ;
- respecter la Charte de Bonne Conduite Trolib.

Toute utilisation du matériel par une personne non désignée lors de la réservation est interdite.

Le prêt ou la sous-location du matériel sont strictement interdits.

En cas de panne ou d'anomalie mécanique, le participant doit immédiatement en informer l'accompagnateur et ne doit pas intervenir lui-même sur le matériel.

6. DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

Le Client et les participants doivent se présenter à l'heure et au lieu indiqués lors de la réservation.

Tout retard doit être signalé dans les meilleurs délais à Trolib.

L'Organisateur peut adapter l'itinéraire en fonction :

- des conditions météorologiques ;
- du niveau du groupe ;
- de l'état des chemins ;
- de la fréquentation ;
- des conditions d'accès aux massifs ;
- des éventuelles restrictions réglementaires ;
- ou de toute autre circonstance pouvant affecter la sécurité ou la qualité de la prestation.

Ces adaptations ne donnent pas automatiquement droit à un remboursement.

L'Organisateur peut également interrompre une sortie si les conditions de sécurité ne sont plus réunies.

7. ANNULATIONS & MODIFICATIONS

7.1. Annulation par le Client

En cas d'annulation par le Client, les conditions suivantes s'appliquent :

- 7 jours ou plus avant le départ : remboursement selon les conditions précisées lors de la réservation ;
- moins de 7 jours avant le départ : 30 % du montant de la prestation pourra être retenu ;
- moins de 24 heures avant le départ : 100 % du montant de la prestation pourra être retenu.

Les conditions particulières indiquées lors de la réservation peuvent prévoir des modalités différentes et prévalent dans ce cas.

7.2. Annulation ou modification par Trolib

Si le nombre minimum de participants requis n'est pas atteint, Trolib peut annuler la sortie jusqu'à 18h la veille du départ.

Le Client en est alors informé par email ou par téléphone.

Trolib proposera, dans la mesure du possible :

- une nouvelle date pour réaliser la prestation ;



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : TOURS GUIDÉS - PARTICULIERS -

- ou une solution alternative.

Si le Client refuse la nouvelle date ou la solution alternative proposée, les sommes versées au titre de la prestation annulée seront remboursées.

Trolib se réserve également le droit d'annuler ou de modifier une sortie, sans frais pour le Client, en cas de :

- conditions météorologiques rendant la sortie dangereuse ;
- force majeure ;
- grève ou manifestation ;
- décision administrative ;
- fermeture exceptionnelle d'un site ou d'un massif ;
- risque incendie ou toute autre restriction d'accès ;
- ou toute circonstance indépendante de sa volonté affectant la sécurité des participants.

Dans ces situations, Trolib pourra proposer une nouvelle date ou une solution alternative.

8. INTERRUPTION DE LA PRESTATION

Toute interruption de la prestation à l'initiative du Client ou d'un participant, pour convenance personnelle, ne pourra donner lieu à un remboursement.

En cas d'interruption décidée par l'Organisateur pour des raisons de sécurité, les conditions de remboursement ou de report seront appréciées en fonction des circonstances.

9. ASSURANCE & RESPONSABILITÉS

Trolib a souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages corporels et matériels pouvant être causés à des tiers dans les limites et conditions prévues par le contrat d'assurance.

Chaque participant reste personnellement responsable de ses actes et du respect du Code de la route, des consignes de sécurité et de la réglementation en vigueur.

Chaque participant est notamment responsable des dommages corporels ou matériels qu'il pourrait causer à un tiers du fait de son comportement ou du non-respect des consignes.

Le Client est responsable des participants qu'il inscrit à la prestation et s'engage à s'assurer qu'ils respectent les présentes CGV ainsi que la Charte de Bonne Conduite Trolib.

Trolib ne pourra être tenu responsable des effets personnels perdus, oubliés ou détériorés pendant la prestation.

Le Client et les participants sont responsables du matériel qui leur est confié pendant la prestation.

En cas de détérioration résultant d'une mauvaise utilisation, d'une négligence ou du non-respect des consignes, les frais nécessaires à la remise en état pourront être facturés au Client.

Le Client ne pourra toutefois être tenu responsable des conséquences résultant d'un vice caché ou d'une usure non apparente du matériel, dès lors que la preuve de ce vice ou de cette usure peut être apportée.

10. VOL ET DÉGRADATION DU MATÉRIEL

En cas de vol ou de disparition du matériel confié au Client ou aux participants, ceux-ci doivent en informer immédiatement Trolib et effectuer une déclaration auprès des autorités compétentes dans les meilleurs délais.

Une copie du dépôt de plainte ou de la déclaration devra être transmise à Trolib.

En cas de vol, de détournement ou de dégradation résultant d'une utilisation non conforme, d'une négligence ou du non-respect des présentes CGV, de la Charte de Bonne Conduite ou de la réglementation en vigueur, Trolib pourra réclamer le montant du préjudice subi.

11. RESTITUTION DU MATÉRIEL

Le matériel et ses accessoires doivent être restitués à Trolib à l'issue de la prestation, dans l'état dans lequel ils ont été confiés, sous réserve de l'usure normale liée à leur utilisation.

Toute restitution à un autre endroit doit faire l'objet d'un accord préalable de Trolib.

Les éventuels frais engagés par Trolib pour récupérer le matériel pourront être facturés au Client.

12. RESPECT DU PARC NATIONAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

Une partie des parcours proposés par Trolib peut traverser des espaces naturels protégés, notamment le Parc national des Calanques.

Chaque participant s'engage à respecter :

- la réglementation du Parc national ;
- les itinéraires autorisés ;
- les restrictions d'accès aux massifs ;
- la faune et la flore ;
- les autres usagers ;
- l'interdiction de déposer des déchets ;
- les règles relatives à la prévention des incendies.

La Charte de Bonne Conduite Trolib, remise ou présentée aux participants avant la sortie, fait partie intégrante des règles applicables à la prestation.

Trolib se réserve le droit de modifier l'itinéraire ou de remplacer une activité afin de respecter les restrictions d'accès et de garantir la sécurité des participants.

13. COORDONNÉES DU CLIENT

Le Client doit fournir une adresse email et un numéro de téléphone valides lors de la réservation.

Ces coordonnées sont indispensables pour permettre à Trolib de communiquer toute information importante concernant la prestation, notamment une modification, un report ou une annulation.

Trolib ne pourra être tenu responsable des conséquences résultant de coordonnées erronées ou de l'absence de réponse du Client lorsque celui-ci n'a pas fourni de coordonnées permettant de le joindre.

14. DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

En cas de litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution, les parties rechercheront prioritairement une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux règles de droit commun applicables.

15. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

La réservation d'une prestation implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV ainsi que de la Charte de Bonne Conduite Trolib et s'engage à en respecter les dispositions et à les faire respecter par l'ensemble des participants inscrits à la prestation.

TROLIB – CASSIS



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : TOURS GUIDÉS - PARTICULIERS -

**Location de vélos électriques & tours guidés dans le Parc national des Calanques
Sécurité • Respect • Découverte**